

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 128 (2002)
Heft: 24: La ville folle

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA DIRECTION VOUS INFORME

Les bases de rémunération, la présence de la sia à Berne, l'accueil d'une nouvelle société spécialisée, une instance de contrôle des bétons et le séminaire de réflexion annuel étaient, entre autres, les objets traités par la direction lors de sa dernière réunion.

Fixé à mi-janvier, le traditionnel séminaire des membres de la direction a pour but d'établir un état des lieux. Le bilan des objectifs atteints durant l'exercice précédent y est passé en revue et les buts pour la nouvelle année sont discutés: il s'agit de définir les tâches devant être poursuivies, celles qu'il faut aborder, ainsi que les moyens les plus adéquats pour y parvenir.

Nouvelles bases de rémunération

La direction a approuvé le contenu de la circulaire destinée aux membres sur le passage au «modèle temps» comme base de calcul des prestations et honoraires. La lettre précise les principes selon lesquels les offres de prestations devront être formulées à l'avenir et fournit des données concernant les coûts et les prix actuels sur le marché des études dans le domaine de la construction. Ces documents seront encore examinés en vue de la prochaine rencontre avec la Coordination des services fédéraux de la construction et de l'immobilier (KBOB), ainsi qu'avec les cantons et les villes, avant d'être envoyés aux membres de la sia, de la FAS et de l'usic.

Ethique de la SIA et de ses membres

Les principes fondamentaux sur lesquels reposent l'action de la sia et de ses membres sont, dans leur ensemble, trop peu connus de ses membres eux-mêmes, des mandants et de la société en général. Leurs énoncés étant répar-

tis entre les statuts, le code d'honneur et d'autres documents, ils ne peuvent être saisis en bloc et souffrent de ce fait d'une application parfois lacunaire. C'est pourquoi un comité de la direction a élaboré un projet de charte à développer et dont la portée devra faire l'objet d'un débat.

Instance de contrôle et de certification

Comme annoncé précédemment, la direction avait refusé de s'associer au projet d'instance de contrôle des bétons présenté par l'Association suisse des producteurs de béton prêt à l'emploi (VSTB), tout en réaffirmant sa disponibilité à jouer son rôle dans le domaine du contrôle de conformité. Des échanges avec la Société suisse des entrepreneurs (SSE) ont, depuis, permis de développer un concept neutre et plus global, qui pourra être étendu par étapes à d'autres matériaux de construction. La direction a donc donné mandat à son comité des normes et règlements de reprendre les négociations.

Bureau à Berne pour intensifier les échanges

Le bureau de la sia à Berne est maintenant opérationnel. Son rôle consiste à multiplier les contacts avec l'administration fédérale et les parlementaires et à répercuter ces échanges auprès des groupes professionnels et des commissions de la sia. Les thèmes prioritaires actuellement traités portent sur la définition et la reconnaissance des professions libérales, sur le futur développement des Registres suisses des ingénieurs, des architectes et des techniciens (REG) dans la perspective d'une qualification des concepteurs liée à leur formation permanente, ainsi que sur la passation des mandats publics avec, notamment, la révision entamée de la Loi fédérale sur les marchés

publics (LMP). En janvier 2003, la sia participera en outre à l'organisation d'une manifestation de l'Union suisse des professions libérales (SVFB/USPL) destinée à informer sur une possibilité de loi régissant les professions indépendantes qui s'inspirerait de la directive de l'UE sur la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Des comptes équilibrés sont attendus

Les pronostics établis en octobre prévoient un léger excédent. En revanche, le montant des provisions pouvant être constituées s'avère nettement plus bas que celui qui avait été inscrit au budget. Du moment que la parution des *Swisscodes* ne commencera que vers la fin de l'année, les abonnés aux normes pourront certes encore être servis, mais la majeure partie des ventes - de même que les inscriptions aux cours (dès fin juin) - ne généreront des revenus qu'à partir de l'année prochaine.

L'ASEP - nouvelle société spécialisée de la SIA

L'Association suisse des professionnels de l'environnement (ASEP) a présenté une demande d'adhésion à la sia au titre de nouvelle société spécialisée, l'actuel groupe spécialisé pour l'aménagement du territoire et de l'environnement étant appelé à s'y joindre. Sous réserve de la décision finale de l'assemblée des délégués du 22 novembre 2002, la réunion de la direction de la sia a fourni l'occasion de faire plus ample connaissance avec les responsables de l'association, de mettre au point les derniers détails de sa demande et d'esquisser les futures collaborations. L'adhésion de l'ASEP constituerait un apport essentiel aux compétences réunies au sein de la sia dans le domaine de l'environnement.

Eric Mosimann, secrétaire général

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS: BILAN POSITIF ET OBJECTIFS AMBITIEUX

Réunis pour la seconde fois de l'année le 22 novembre, les délégués de la **sia** présents à Soleure ont constaté que les buts fixés pour 2002 avaient largement été atteints. Quant à ceux pour l'année à venir, ils englobent des travaux d'envergure dans des domaines spécialisés et des actions de poids en matière économique et politique.

Dans son discours d'ouverture, Daniel Kündig a tracé un bilan personnel de ses premiers mois de présidence. Il a réaffirmé qu'en se préoccupant des développements en cours au niveau national et international, la **sia** est en mesure de maintenir et d'accroître la reconnaissance professionnelle dont bénéficient les ingénieurs et les architectes. La **sia** continuera donc à formuler des thèses et à s'intéresser aux évolutions relevant du long terme, afin de soutenir en premier lieu ses membres dans l'exercice de leurs professions.

Ingénieurs spécialistes de l'environnement au sein de la SIA

C'est à une large majorité que les délégués ont approuvé l'adhésion à la **sia** de l'Association suisse des professionnels de l'environnement (ASEP), qui fusionne à cette occasion avec l'actuel Groupe spécialisé pour l'aménagement du territoire et de l'environnement. D'un point de vue historique, cet accueil est d'autant plus réjouissant que, lors de sa création il y a une vingtaine d'années, les objectifs de l'ASEP semblaient difficilement conciliables avec ceux d'une **sia** alors marquée par une vision résolument technique. L'assemblée a également accepté le transfert du Groupe spécialisé pour l'étude et la réalisation intégrées (GSI)

du groupe professionnel Ingénierie au groupe professionnel Architecture.

MP 111 et budget 2003

Le nouveau Modèle de prestations 111 (Planification et conseil) est aujourd'hui disponible et il a été ratifié. Compatible avec le MP 112 et les autres règlements de la **sia**, il entrera en vigueur le 1^{er} mars 2003 et sera publié prochainement.

Après un débat nourri, le budget 2003 - un projet à somme nulle, mais sans déficit - ainsi que le rapport des vérificateurs des comptes ont été adoptés. Les montants des cotisations demeureront à nouveau inchangés en 2003, et l'augmentation des dépenses due à de nouvelles tâches devrait être compensée par les recettes supplémentaires générées par de nouveaux produits. L'ouverture «verticale» amorcée par la **sia** vers les Hautes écoles spécialisées devrait en outre se traduire par une nouvelle progression du nombre de ses membres, et un renforcement des efforts promotionnels «horizontaux» auprès des professionnels non directement liés à la construction a été demandé. Davantage de membres et une extension des tâches étant synonymes de dépenses accrues, c'est donc une ligne budgétaire prudente et axée sur le long terme qui a été adoptée.

La SIA pose ses marques

Avec sa représentation à Berne, la direction de la **sia** entend mieux défendre les intérêts de ses membres auprès des autorités fédérales, du parlement, ainsi que de divers organismes actifs au niveau national et international. Parmi les dossiers prioritaires figurent les effets de la libre circulation des personnes, les échanges de prestations et la reconnaissance des qualifications professionnelles aux niveaux suisse,

européen et mondial. Dans le contexte actuel d'ouverture croissante des marchés, il s'agit-là de questions qui ont de profondes répercussions sur l'exercice de leurs professions par les ingénieurs et les architectes.

Pour une rémunération correcte des prestations

Pour des raisons relevant du droit des cartels, la Commission fédérale de la concurrence (Comco) a interdit à la **sia** de continuer à publier des indices chiffrés pour le calcul des honoraires. C'est pourquoi un groupe de travail s'est attelé à l'élaboration d'un nouveau modèle pour le calcul des volumes de travail et de prestations à fournir. Un modèle qui devrait accroître la transparence des offres, engager davantage la responsabilité des mandants et ne présenter aucun défaut du point de vue de la législation anti-cartellaire (voir également le texte «Nouvelles bases de calcul pour les offres de prestations et d'honoraires» en page 36).

Swisscodes et Swissconditions

Les nouvelles normes de la **sia** sur les structures porteuses (*Swisscodes*) entreront en vigueur dès le 1^{er} janvier 2003 et feront l'objet d'une présentation spéciale lors de la *Swissbau* à Bâle, du 21 au 26 janvier.

Le projet *Swissconditions* est directement rattaché à ce nouveau recueil de normes: il s'agit des conditions contractuelles spécifiquement liées aux normes en question, qui s'appliquent en complément des dispositions de la norme SIA 118 «Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction». D'après Reto Jenatsch, responsable du projet, celui-ci devrait être achevé à fin 2003, les premières mises en consultation ayant déjà commencé pour le volet «Conditions générales

pour les structures porteuses, les travaux de fondation et les ouvrages souterrains». Constituant le fondement des futurs contrats d'entreprise dans les domaines concernés, les *Swiss-conditions* sont appelées à accroître la transparence en matière de contrats, harmoniser les appels d'offres, réduire le volume de travail nécessaire aux soumissions et renforcer la sécurité juridique des contrats conclus.

Charles von Büren / Communication et édition SIA

NOUVELLES BASES DE CALCUL POUR LES OFFRES DE PRESTATIONS ET D'HONORAIRES

Les bases de calcul des honoraires jusqu'ici en vigueur ne peuvent plus être publiées sous leur forme traditionnelle. Elles seront remplacées par un nouveau modèle de calcul compatible avec les dispositions de la loi sur les cartels et la Comco part du principe que celui-ci sera rapidement mis en pratique.

Jusqu'à l'année dernière, il était d'usage que les présidents de la **sia** et de l'usic communiquent en fin d'année, par courriers séparés, les bases pour les honoraires de l'année suivante. Il s'agissait des valeurs K1 et K2 pour le calcul des honoraires selon les coûts de construction et les taux horaires d'après des catégories pour la rémunération des honoraires selon le temps nécessaire. Le contexte ayant radicalement changé, l'envoi d'une lettre commune aux membres de la **sia**, de l'usic et de la FAS a été décidé pour les informer de la nouvelle situation. Ce courrier parviendra incessamment par la poste aux membres de la **sia**. Pour des raisons relevant du droit des cartels, la Commission fédérale de la concurrence a en effet interdit à la **sia** de continuer à publier les valeurs K1 et K2, ainsi

que ses taux horaires **sia**. Si cette proscription s'avère lourde, elle peut en revanche devenir une chance dans la mesure où nous la saisissons pour accroître la transparence des offres d'honoraires et de prestations, et pour relativiser du même coup l'importance du prix des prestations de projet comme critère d'adjudication déterminant.

Ce que faire une offre signifiera à l'avenir

Un nouveau modèle de calcul, parfaitement conforme aux dispositions de la loi sur les cartels et destiné à être présenté à l'assemblée des délégués en juin 2003, est en voie d'élaboration. Le calcul en francs fera place à celui basé sur le volume de travail, ce dernier étant lui-même basé sur les coûts présumés de la construction pondérés par divers facteurs. Les heures de travail ainsi calculées seront multipliées par des taux propres à chaque bureau d'études.

Pour établir leurs offres, les bureaux d'étude devront donc déterminer leurs taux horaires spécifiques sur la base de leurs coûts effectifs et des données de projet. Motivés et justifiés de façon méthodique, de tels indices propres devraient à la fois renforcer la solidarité des bureaux dans la concurrence et rehausser la crédibilité de la branche des études. L'usic s'est engagée à élaborer une méthode de calcul et de calcul ultérieur des taux horaires propres au bureau, supportée par un outil informatisé. En outre, l'usic et la **sia** prévoient des cours d'application qui s'adresseront en priorité aux bureaux de petite et de moyenne taille.

Quant aux contrats standards proposés par la **sia**, ils seront également adaptés à cette nouvelle structure de calcul des prestations et honoraires. L'important est en effet de formuler les

offres de manière transparente et compréhensible pour le mandant, tandis que le succès d'un bureau doit reposer sur l'excellence de ses prestations, de ses capacités et de ses compétences propres.

Eric Mosimann, secrétaire général SIA

Données sur les salaires et les frais généraux
Enquête sur les salaires 2002 (documentation SIA D 0175), 54 pages, format A4, broché; prix de vente: Fr. 56.-

Enquête sur les frais généraux et les heures de travail 2001 (Documentation SIA D 0178), 70 pages, format A4, broché; prix de vente: Fr. 56.-

A commander auprès de Ventes SIA, c/o Schwabe, case postale 832, 4123 Muttenz (e-mail: auslieferung@schwabe.ch)

Données actuelles sur les coûts et la situation des prix

Recommandations actuelles de la Coordination des services fédéraux de la construction et de l'immobilier (KBOB):

<www.kbob.ch> (> Publications > Prestations d'architecture et d'ingénierie)

Indice suisse des prix à la consommation: <www.statistique.admin.ch> (> Domaines > 5 Prix > Indice des prix à la consommation)

Indice zurichois des coûts de construction d'habitation:

<www.statistik-stadt-zuerich.info>

Indice des prix de la construction:

<www.statistique.admin.ch> (> Domaines > 5 Prix > Indice des prix de la construction)

Salaires nominaux suisses:

<www.statistique.admin.ch> (> Domaines > 3 Travail et rémunération > Indice suisse des salaires)

MISE EN CONSULTATION DE LA NORME SIA 421 «INDICES DE MESURE DU SOL»

La norme SIA 421, «Indices de mesure du sol», est la première d'une série de normes d'aménagement visant à harmoniser la réglementation relevant de ce domaine. Les 26 législations cantonales ont déjà motivé diverses offensives au Parlement fédéral ou au niveau concordataire qui ont soit échoué, soit été renvoyées aux calendes grecques. Cela a incité les associations professionnelles concernées, en collaboration avec la **sia**, la Conférence suisse des

aménagistes cantonaux, l'Office fédéral du développement territorial et des instituts universitaires, à tenter une harmonisation de ce domaine d'études par le biais des normes **sia**.

Le projet de norme a été élaboré par l'Institut pour le développement territorial, la recherche appliquée et l'accompagnement de la planification de la Haute école spécialisée de Rapperswil, en collaboration avec l'EPFL et des praticiens. La norme propose des définitions des indices de densité et d'utilisation du sol qui relèvent des plans d'affectation, mais ne touche pas à celles des surfaces et volumes réglementés par la norme SIA 416.

Les textes mis en consultation sont disponibles sur le site Internet de la **sia** (<www.sia.ch> et peuvent être téléchargés à partir des rubriques «pratique > normes > mises en consultation». Le délai de consultation court jusqu'au 15 janvier 2003 et les commentaires doivent être soumis au service des normes (gut@sia.ch) sous le chiffre correspondant à la norme et au moyen du formulaire électronique prévu à cet effet. Ce dernier est également à disposition sur le site de la **sia** et les réactions ne peuvent être prises en considération sous une autre forme.

Martin Gut, secrétariat général SIA

LES SWISSCODES À LA SWISSBAU

La *Swissbau* 2003 verra notamment la présentation par la **sia** des nouvelles normes pour les structures porteuses, les *Swisscodes*. L'ouvrage couvre tous les domaines importants du génie civil et du bâtiment, avec la construction en béton, acier ou bois, la construction mixte acier-béton, ainsi que la maçonnerie et la géotechnique. Et deux normes concernant les bases de calcul et les actions sur les structures le complètent.

Les nouvelles normes de la **sia** sur les structures porteuses sont déjà conformes aux futurs standards européens de la construction (*Eurocodes*), mais elles sont plus concises et mieux adaptées à la pratique. La **sia** lance une invitation à la discussion de ces nouveaux textes sur son stand de la *Swissbau* 2003. Outil indispensable aux ingénieurs, architectes et entrepreneurs ainsi qu'à l'économie suisse, ces ouvrages fondamentaux ont été développés en vue de leur compatibilité européenne. Reprenant l'articulation des *Eurocodes*, les *Swisscodes* sont aussi basés sur le même concept de sécurité et leur terminologie s'en inspire également. De ce fait, les *Swisscodes* introduisent une différence essentielle avec les normes de structure actuellement en vigueur, qui seront retirées en 2003.

Dans un temps relativement court, un travail intensif en petits groupes a permis d'élaborer un système compact et cohérent pour toutes les normes de matériaux. L'objectif des *Swisscodes* est de permettre une approche unique pour l'étude de toutes les structures porteuses et les intéressés verront leur tâche simplifiée par ce nouveau recueil.

Du 21 au 25 janvier 2003, les spécialistes concernés pourront obtenir des informations de première main sur cet

ouvrage novateur (ainsi que sur l'offre de cours et de réunions de formation qui s'y rattache) au stand de la **sia** à la *Swissbau* (Foire de Bâle, halle 2.2, stand G11).

(Service de presse sia/cvb)

L'EMPLOI DANS LES BUREAUX D'ÉTUDE AU 3^E TRIMESTRE 2002

Baisse des affaires enregistrées

Les résultats de la dernière enquête sur la situation prévalant dans les bureaux d'étude au troisième trimestre 2002 ne se différencient que très peu de ceux du sondage effectué au trimestre précédent. Quant aux pronostics pour les six mois à venir, ils montrent un certain pessimisme en ce qui concerne l'évolution future des affaires.

A fin septembre, 79% des participants à l'enquête considèrent la marche des affaires de satisfaisante à bonne, alors qu'ils étaient encore 84% de cet avis à fin juin. Et une majorité des personnes ayant répondu à l'enquête craignent que la marche de leurs affaires se péjore d'ici au mois de mars 2003. Les avis sont partagés quant à l'état des carnets de commande: les uns le considèrent comme suffisant, d'autres le jugent insatisfaisant. Au trimestre précédent, les estimations faisant état d'une bonne marche des affaires l'emportaient encore avec une majorité de 11 pour cent. Sur la base des effectifs actuellement employés, les carnets de commande sont remplis pour les 7,3 mois à venir (7,1 mois au trimestre précédent). Cette situation indique que le nombre des personnes occupées a déjà été réduit au cours du 3^e trimestre.



Baisse ininterrompue de la valeur des mandats

La valeur totale des mandats attribués actuellement évolue encore et toujours à la baisse. Dans toutes les spécialités, on signale des réductions à deux chiffres exprimées en pour cent. Au troisième trimestre 2002, une majorité de 23% (contre 11% précédemment) des participants à l'enquête annonce une diminution des valeurs de la construction. Le recul le plus marqué est enregistré dans la construction de maisons individuelles avec 24% (-13%), suivie par l'industrie et l'artisanat avec 19% (-21%) et le génie civil avec 13% (-6%).

Situation actuelle des affaires

En ce qui concerne l'évaluation de la marche des affaires, les déclarations optimistes et pessimistes tant des architectes que des ingénieurs s'équilibrent. Les différences dépendent majoritairement de la taille des bureaux. Pour l'heure, ce sont toujours les bureaux les plus grands qui s'en sortent le mieux dans la situation actuelle. Une majorité de 4% (15%) des bureaux comptant dix collaborateurs et plus affirme jouir d'une situation saine. Pour les entreprises de moyenne importance, les déclarations négatives dominent en revanche avec 2% (+4%), chiffre qui monte même à 7% (0%) pour les plus petites. Enfin, les bureaux qui déplorent une mauvaise marche de leurs affaires se répartissent comme suit: 17% (10%) pour les grands, 24% (23%) pour les moyens et également 24% (20%) pour les petits.

Situation de l'emploi

Les dispositions prises dans le secteur de l'emploi pour le 31 décembre 2002 se sont encore aggravées par rapport à la situation prévalant à la fin du troisième

Évaluation de la conjoncture - fin septembre 2002 (chiffres relevés au trimestre précédent entre parenthèses)

Conjoncture	bonne en%	satisfaisante en%	mauvaise en%
Ensemble de la Suisse	21 (24)	58 (60)	21 (17)
- Architectes	22 (28)	54 (41)	24 (21)
- Ingénieurs	19 (21)	62 (68)	19 (11)
Plateau est et Zurich	22 (28)	57 (58)	21 (14)
Plateau ouest et Berne	18 (29)	67 (57)	15 (14)
Nord-ouest de la Suisse et Bâle	8 (10)	84 (78)	8 (12)
Suisse orientale et Saint-Gall	22 (34)	49 (45)	29 (21)
Tessin	6 (9)	73 (49)	21 (42)
Suisse romande	19 (19)	57 (63)	24 (18)
Suisse centrale	42 (23)	40 (61)	18 (16)

Perspectives d'emploi d'ici fin décembre 2002 (chiffres relevés au trimestre précédent entre parenthèses)

Activité	En hausse en%	Aucune variation en%	En baisse en%
Ensemble de la Suisse	7 (10)	75 (75)	18 (15)
- Architectes	6 (12)	77 (75)	17 (13)
- Ingénieurs	7 (9)	73 (74)	20 (17)
Plateau est et Zurich	8 (9)	71 (79)	21 (12)
Plateau ouest et Berne	2 (10)	79 (73)	19 (17)
Nord-ouest de la Suisse et Bâle	2 (26)	85 (72)	13 (2)
Suisse orientale et Saint-Gall	1 (7)	89 (80)	10 (13)
Tessin	7 (2)	77 (76)	16 (22)
Suisse romande	6 (13)	73 (70)	21 (17)
Suisse centrale	9 (12)	73 (62)	18 (26)

Conjoncture - estimation d'ici à fin mars 2003 (chiffres relevés au trimestre précédent entre parenthèses)

Perspectives conjoncturelles	Amélioration en%	Stagnation en%	Aggravation en%
Ensemble de la Suisse	9 (11)	65 (70)	26 (15)
- Architectes	14 (18)	67 (66)	19 (16)
- Ingénieurs	5 (7)	63 (72)	32 (21)
Plateau est et Zurich	7 (10)	64 (62)	29 (28)
Plateau ouest et Berne	7 (17)	66 (71)	27 (12)
Nord-ouest de la Suisse et Bâle	14 (14)	77 (77)	9 (9)
Suisse orientale et Saint-Gall	11 (1)	56 (81)	33 (18)
Tessin	5 (6)	70 (73)	25 (21)
Suisse romande	13 (18)	63 (68)	24 (14)
Suisse centrale	16 (13)	73 (67)	11 (20)

me trimestre. Une majorité de 12% (-5%) des bureaux prévoit une réduction de personnel. Une majorité de 13% (-8%) des bureaux d'ingénieurs veut procéder à une diminution des salariés par rapport au trimestre précédent, et une majorité de 11% (-1%) des architectes prévoit une baisse des emplois d'ici la fin du mois de décembre 2002.

D'ici la fin de l'année, un solde positif de 14% (-5%) des grands bureaux envisage une réduction des effectifs, solde qui s'établit à 12% (-10%) pour les bureaux de moyenne importance et à 5% (0%) pour les petites structures.

Prévisions quant à l'acquisition des mandats d'ici fin décembre 2002

Pour ce dernier trimestre de l'année, une majorité de 8% (-2%) des architectes table sur une légère baisse des entrées de mandats en portefeuille par rapport au trimestre précédent, les ingénieurs prévoyant le même phénomène à 21% (-11%).

Rapportées à la taille des bureaux, ces prévisions se répartissent comme suit: une majorité de 10% (0%) des entreprises occupant jusqu'à cinq personnes s'attendait à une rentrée des mandats en hausse au deuxième trimestre, tandis que les prévisions néga-

Rampini

Construction

Il n'y a pas
que les
enfants
qui aiment
construire



tives dominent avec 16% (-6%) pour celles qui comptent jusqu'à neuf actifs, et avec 17% (-9%) pour les bureaux les plus grands.

Pronostics à fin mars 2003

Les résultats de l'évaluation actuellement à disposition confirment la détérioration redoutée, qui se dessinait déjà au cours du 2^e trimestre 2002. Le pessimisme ayant trait au développement futur des affaires augmente de plus en plus. Les prévisions pessimistes pour les six prochains mois supplantent les optimistes de 17% (7%). Une majorité de 6% (+2%) des architectes craignent en effet une détérioration de leurs affaires, chiffre qui s'établit à 26% (-14%) pour les ingénieurs ayant participé à l'enquête, et qui s'attendent eux aussi à une péjoration de leur situation pour les six mois à venir.

Une majorité de 7% (-2%) des petits bureaux pronostique un recul des affaires, chiffre qui s'établit à 13% (-13%) pour les structures de taille moyenne. Une majorité de 25% (-10%) des grands bureaux s'attendent également à un développement négatif des affaires dans le courant des six prochains mois.

Part des transformations et rénovations

A fin septembre 2002, la part des mandats portant sur des travaux de transformation et rénovation s'élève à nouveau à 39% pour les architectes et à 22% (21%) pour les ingénieurs.

Honoraires

Une majorité de 21% (14%) des participants au sondage redoute une diminution des taux d'honoraires d'ici la fin de l'année 2002.

(Service de presse sia/pps)

*Fin de la partie
rédactionnelle*

Entreprise générale
Bâtiment
Rénovation
Génie civil
Travaux du lac
Travaux spéciaux
de la construction



Rampini+Cie SA Genève
Route du Nant-d'Avril 59 · CH-1214 Vernier
Tél. 022 306 18 00 · Fax 022 306 18 90
www.rampini.ch
courrier@rampini.ch